

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Animation du Groupe d'Action Locale LEADER 2023

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2023-2027, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est porté candidat pour devenir la future structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficiera de crédits d'assistance technique pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a été évalué à 104 661,27 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents à temps plein pour l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15 % des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2023 est donc de 104 661,27 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|---|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 10 466,12 € |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée | 10 466,12 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 83 728,96 € |

Le solde de 0,07 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président,
Jean ARCAS

